

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 16

Objet

Création UPEP du SPEPAA
maintien canalisation du
SIAEP Auch sud.

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des cantons d'AUCH SUD
S.I.A.E.P CANTONS D'AUCH SUD

Le 1^{er} juillet 2026

Date de convocation : 25 juin 2026

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SEISSAN, sous la présidence de M.SEMPASTOUS.

Etaient présents MM ESPERON, ADOUE, ANTON, CHALEAT, MIGNARDI, DUBARRY, BALLEST, TELLE, BASCAULES, MONTAUD, LACAZE, SAINTE-MARIE, MISMAQUE, KOVACICEK.

Mme ROUCH CARTE, excusée, a donné procuration de vote en son nom à M.SEMPASTOUS.

Madame BASCAULES est élue secrétaire

Le Président informe l'Assemblée que le SPEPAA (Syndicat de Production d'Eau Potable Auch-Aubiet) s'est engagé dans un projet de création d'une nouvelle unité de production d'eau potable.

Elle sera implantée sur territoire de PAVIE, lieu dit "A beauchamp", en limite avec la Commune de AUTERRIVE.

Il précise que les parcelles AM99 et AM94 d'assiette de cette installation sont traversées par la canalisation majeure du SIAEP Auch sud. Il s'agit du réseau fonte implanté il y a seulement une vingtaine d'années, qui fait transiter gravitairement l'eau produite par la station de production d'eau située à LABARTHE, vers les installations desservant les abonnés situés sur les parties centre et nord du Syndicat.

Il ajoute qu'au moment de la pose de cette canalisation sur les parcelles concernées, il a été établi une servitude de passage enregistrée à la conservation des hypothèques.

Il présente ensuite le plan masse prévisionnel du projet du SPEPPA, sur lequel figure le tracé du réseau du SIAEP Auch sud.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant le projet de création de l'UPEP du SPEPAA,

Considérant les conséquences qu'emporteraient pour le SIAEP Auch sud un déplacement de son réseau de transit gravitaire de l'eau potable depuis l'UPEP de LABARTHE,

DECIDE LE MAINTIEN de son réseau existant en son tracé actuel sur les parcelles concernées par le projet du SPEPAA.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président

André SEMPASTOUS

